



# Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

**7045<sup>e</sup>** séance

Lundi 21 octobre 2013, à 10 heures

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Mehdiyev . . . . .	(Azerbaïdjan)
<i>Membres :</i>	Argentine . . . . .	M <sup>me</sup> Perceval
	Australie . . . . .	M. Quinlan
	Chine . . . . .	M. Wang Min
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie . . . . .	M. Iliichev
	France . . . . .	M. Lamek
	Guatemala . . . . .	M. Rosenthal
	Luxembourg . . . . .	M <sup>me</sup> Lucas
	Maroc . . . . .	M. Loulichki
	Pakistan . . . . .	M. Sahebzada Ahmed Khan
	République de Corée . . . . .	M. Sul Kyung-hoon
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	Sir Mark Lyall Grant
	Rwanda . . . . .	M. Gasana
	Togo . . . . .	M. Menan

## Ordre du jour

Mission du Conseil de sécurité

Exposé de la mission du Conseil de sécurité en Afrique (3-9 octobre 2013)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Mission du Conseil de sécurité**

#### **Exposé de la mission du Conseil de sécurité en Afrique (3-9 octobre 2013)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au cours de la présente séance, le Conseil de sécurité entendra des exposés des responsables ou co-responsables de la mission du Conseil de sécurité en Afrique : S. E. M. Mohammed Loulichki, S. E. Sir Mark Lyall Grant, S. E. M. Eugène-Richard Gasana et S. E. M. Jeffrey DeLaurentis.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Loulichki, Représentant permanent du Royaume du Maroc.

**M. Loulichki** (Maroc) : J'ai l'honneur de faire rapport au Conseil sur l'étape congolaise de la mission effectuée dans la région des Grands Lacs du 4 au 6 octobre et présidée conjointement par le Représentant permanent adjoint de la France, M. Alexis Lamek, et moi-même. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier les autorités de la République démocratique du Congo, ainsi que M. Martin Kobler, Représentant spécial du Secrétaire général en République démocratique du Congo et Chef de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), ainsi que toute son équipe, pour leur accueil, leur assistance et leur appui pendant toute la durée de cette étape.

L'ensemble de la visite du Conseil dans la région est intervenue, comme vous le savez, Monsieur le Président, dans un contexte particulièrement propice à une perspective de paix durable dans cette région, à la faveur de la signature de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba par la République démocratique du Congo et ses dix États voisins sous la garantie des quatre organisations internationales et régionales. Le message du Conseil s'articulait autour de la mise en œuvre de l'Accord-cadre et de la résolution 2098 (2013) et de l'incitation faite à tous à faire aboutir les négociations de Kampala.

En route vers la République démocratique du Congo, le Conseil a effectué une escale à Bruxelles où il s'est entretenu avec les représentants du Comité politique et de sécurité de l'Union européenne sur les derniers développements dans la région des Grands Lacs, en particulier sur le processus politique en cours ainsi que sur la réforme du secteur de la sécurité. À Kinshasa, la délégation du Conseil a eu des entretiens

avec l'ensemble des hauts responsables de la République démocratique du Congo – le Président de la République, le Premier Ministre, les Ministres des affaires étrangères et de la défense, de l'intérieur et de la justice, ainsi qu'avec les Présidents du Sénat et de la Chambre des représentants et le Président de la Commission électorale nationale indépendante et du mécanisme de suivi de l'Accord-cadre de paix et de sécurité. Nous avons également assisté à la cérémonie de clôture des concertations nationales qui ont donné lieu à plus de 200 recommandations.

Le 6 octobre, nous nous sommes rendus à Goma où nous avons visité les lieux des récents affrontements opposant la MONUSCO et les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) au Mouvement du 23 mars (M23) sur les collines de Kibati. Nous nous sommes par la suite entretenus avec le Gouverneur de la province du Nord-Kivu, ainsi qu'avec les représentants de la société civile. Enfin, la délégation du Conseil a conclu cette étape en visitant le camp des déplacés Mugonga 3 où nous avons rencontré les représentants des associations du camp.

Durant les entretiens avec les autorités congolaises, le Conseil a exprimé la nécessité d'une mise en œuvre effective des réformes engagées dans les différents domaines – restauration de l'autorité de l'État, démocratisation, décentralisation, réconciliation nationale, réforme du secteur de la sécurité et gouvernance économique. Concernant les recommandations issues des concertations nationales, le Conseil a engagé à ce qu'elles se traduisent rapidement en réformes concrètes. La réforme du secteur de la sécurité est tout particulièrement cruciale, car c'est elle qui permettra aux autorités congolaises d'assumer progressivement la sécurité et la défense de l'intégrité territoriale. C'était là un message important de la part de la délégation du Conseil aux autorités de la République démocratique du Congo. Lors d'une rencontre consacrée spécifiquement à ce sujet avec les Ministres de la défense, de l'intérieur et de la justice, le Conseil a encouragé les autorités congolaises à redoubler d'efforts dans ce domaine. Le rôle de coordination conférée à la MONUSCO par la résolution 2098 (2013) permet d'ailleurs d'accompagner les autorités congolaises dans ce sens.

S'agissant plus largement de la restauration de l'autorité de l'État, cette question a également été abordée avec les différentes autorités rencontrées. Le Conseil se félicite de ce que le Représentant du Secrétaire général ait décidé de mettre l'accent sur la

région de l'est en réorientant à Goma une partie de la composante civile de la MONUSCO chargée de l'état de droit. Lors d'une rencontre avec l'équipe de pays à Kinshasa, le Conseil a également rappelé le mandat de la résolution 2098 (2013) s'agissant du transfert de certaines tâches de la MONUSCO à l'équipe de pays. La MONUSCO doit se reconcentrer sur les tâches essentielles. Le coordonnateur de pays et le Représentant du Secrétaire général se sont engagés à élaborer une feuille de route qui sera présentée au Conseil en décembre.

De nombreux interlocuteurs ont considéré que le retour à une paix durable ne serait pas possible tant que l'insécurité entretenue à l'est persistait, alimentée par des ingérences extérieures. L'objectif immédiat devrait donc être le règlement du problème posé par le M23, à l'origine de nombreuses attaques contre les populations civiles dans le Nord-Kivu depuis plus d'un an, qui permettrait ensuite de s'attaquer aux autres groupes armés, notamment les Forces démocratiques de libération du Rwanda et l'Alliance des forces démocratiques-Armée de libération de l'Ouganda. Le Conseil a encouragé les autorités de la République démocratique du Congo à poursuivre les discussions en cours à Kampala, car la solution ne peut pas être seulement militaire. Le Conseil a néanmoins insisté sur un équilibre à établir entre l'amnistie et la lutte contre l'impunité pour les crimes de guerre, en tirant les leçons du passé pour éviter de reproduire les mêmes schémas de violence à l'avenir.

Les autorités congolaises à tous les niveaux ont remercié le Conseil, ainsi que la MONUSCO, de leur appui constant. Elles ont présenté les avancées réalisées au niveau de leur engagement dans le cadre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. Concernant le processus de Kampala, ces mêmes autorités ont affirmé vouloir parvenir à un accord le plus tôt possible, l'essentiel étant d'éviter les erreurs passées en termes d'amnistie et de réintégration.

La visite du Conseil a également permis de faire le point sur la mise en œuvre de la résolution 2098 (2013), et notamment le déploiement de la Brigade d'intervention. Le Conseil a pu constater la détermination des nouveaux dirigeants de la MONUSCO, tant en la personne du Représentant spécial que du Commandant de la force, à mettre en œuvre le mandat de protection des civils prévu par la résolution.

Le Conseil s'est félicité des actions entreprises, depuis leur arrivée, par la MONUSCO avec la Brigade d'intervention et la brigade du Nord-Kivu aux côtés des Forces armées de la République démocratique du Congo pour faire cesser les attaques du M23 perpétrées cet été contre la population civile de Goma et la MONUSCO. Le Représentant du Secrétaire général et le Commandant de la force se sont montrés déterminés et engagés à mettre en œuvre le mandat de la protection des civils qui était celui de la MONUSCO dans son ensemble – la Brigade d'intervention étant un instrument permettant d'aller dans ce sens. Dans des rencontres avec la société civile, l'action de la MONUSCO et de la brigade ont été bien accueillies et saluées.

Enfin, dans toutes ces rencontres – que ce soit avec les autorités congolaises, qu'avec l'encadrement de la MONUSCO, les humanitaires et la société civile – le Conseil a rappelé l'importance de lutter contre l'impunité. C'était vrai dans le cadre des discussions en cours à Kampala, mais cela l'est aussi s'agissant plus largement de tous les auteurs de crimes graves contre les droits de l'homme, tout particulièrement pour ce qui est de la violence sexuelle et de la violence dirigée contre les enfants, y compris le recrutement.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Loulichki de son exposé.

Je donne maintenant la parole à Sir Mark Lyall Grant.

**Sir Mark Lyall Grant** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le 7 octobre, aux côtés de mon collègue, l'Ambassadeur Kodjo Menan, du Togo, j'ai dirigé la visite du Conseil de sécurité en Ouganda, qui consistait en un échange approfondi avec le Président Yoweri Kaguta Museveni, le Ministre de la défense, M. Kiyonga, et le Ministre des affaires étrangères, M. Sam Kutesa. Lors de notre rencontre, j'ai expliqué, au nom du Conseil de sécurité, que nous avions entrevu la possibilité stratégique d'instaurer la stabilité en République démocratique du Congo et dans la région, créé par l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, le renforcement du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et les pourparlers de Kampala. J'ai exprimé la gratitude du Conseil quant au travail réalisé par le Président Museveni pour améliorer les relations régionales et mener à bien le dialogue entre le Gouvernement de la

République démocratique du Congo et le Mouvement du 23 mars (M23).

Le Conseil a également souhaité entendre les préoccupations du Président Museveni sur la sécurité dans la région, notamment concernant les groupes armés que sont l'Alliance des forces démocratiques-Armée de libération de l'Ouganda et l'Armée de résistance du Seigneur. La menace constante que font peser ces groupes sur le territoire allant de l'est de la République Démocratique du Congo aux pays voisins témoigne de la nature régionale de la crise.

Le Président Museveni et le Ministre de la défense, M. Koyongo, nous ont fait état des progrès réalisés jusqu'ici dans les négociations à Kampala entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo et le M23. J'espère que nous entendrons le dernier compte rendu de ces pourparlers durant la séance d'information qui suivra immédiatement la présente séance. Le Président a également évoqué l'importance d'harmoniser les efforts nationaux, régionaux et internationaux pour étayer la paix en République démocratique du Congo, et s'est déclaré satisfait du rôle que joue la MONUSCO pour aider à lutter contre les groupes armés. Les membres du Conseil ont déclaré qu'il importe que l'accord conclu à Kampala évite de répéter les erreurs de l'accord de paix de 2009, notamment en permettant que les auteurs des pires violations des droits de l'homme restent en place. Le Président a assuré au Conseil qu'un engagement régional durable contribuerait à la pleine mise en œuvre d'un accord, quel qu'il soit.

Le Président Museveni a déclaré au Conseil qu'il fallait continuer de mettre l'accent sur la République démocratique du Congo et la région. Comme nous l'avons déjà entendu ce matin, nous sommes parvenus à le rassurer sur le fait que pendant que nous étions en République démocratique du Congo, nous avons pu délivrer d'importants messages sur les réformes internes. Les membres du Conseil ont appelé le Président Museveni à user de son influence pour assurer la pleine mise en œuvre des engagements contenus dans l'Accord-cadre par tous les signataires et continuer de promouvoir la paix dans la région. Dans l'ensemble, l'échange de vues avec le Président Museveni a permis de mettre en avant le rôle important que l'Ouganda joue pour favoriser la paix en République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs – à court terme, grâce à un accord sur la sécurité à Kampala, et

à plus long terme, en maintenant l'accent sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre.

Pour finir, je tiens à remercier le Gouvernement ougandais d'avoir accueilli cette étape de notre visite ainsi que pour le sincère échange de vues que nous avons eu. Je tiens également à remercier le personnel de l'ONU, en particulier James Sutterlin et Davey McNab, d'avoir assuré le succès de cette partie de notre voyage.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie Sir Mark Lyall Grant de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Gasana.

**M. Gasana** (Rwanda) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance d'information et d'avoir codirigé l'étape d'Addis-Abeba de la mission africaine avec le Rwanda, et je vous félicite de votre leadership en tant que Président du Conseil de sécurité.

Comme il est précisé dans le mandat de la mission, le but de la visite à Addis-Abeba était principalement de renforcer le partenariat et la coopération entre l'Union africaine (UA) et l'ONU, conformément à la résolution 2033 (2012), et de procéder à des échanges de vues sur les situations présentant un intérêt pour le Conseil de paix et de sécurité de l'UA et le Conseil de sécurité. À cet égard, le mercredi 8 octobre, les deux Conseils ont tenu leur septième réunion consultative conjointe annuelle. La séance a été coprésidée par vous-même, Monsieur le Président, et par le Représentant permanent de la Guinée équatoriale auprès de l'Union africaine, en sa qualité de Président par intérim du Conseil de paix et de sécurité.

Six thèmes ont composé l'ordre du jour de cette réunion : la région des Grands Lacs, le Soudan et le Soudan du Sud, la Somalie, la République centrafricaine, la région du Sahel et le renforcement du partenariat entre l'Union africaine et l'ONU. Chacune des organisations avait désigné un membre chargé de présenter chaque sujet ou de répondre à la présentation faite par un membre de l'autre organisation. De manière générale, comme en témoigne le compte rendu de la réunion, les deux Conseils se sont mis d'accord par principe sur le diagnostic de la crise, sur les partenariats nécessaires et sur une solution permettant d'instaurer une paix durable dans les pays touchés par un conflit. Un communiqué conjoint a en effet été adopté et publié en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité ont évalué, entre autres, la coopération entre l'UA et l'ONU eu égard à la promotion et au maintien de la paix et de la sécurité en Afrique. Ils se sont félicités des progrès accomplis jusqu'ici, et ont souligné la nécessité de poursuivre les efforts pour renforcer le partenariat existant aux niveaux stratégique et opérationnel, afin de garantir une meilleure synergie et une plus grande cohérence et de répondre plus efficacement aux défis changeants auxquels le continent africain est confronté en matière de paix et de sécurité.

À cet égard, nous avons entrepris de mener les consultations nécessaires pour veiller à la mise en œuvre effective des mesures convenues lors de ces réunions, et avons réaffirmé la nécessité que l'ordre du jour des réunions consultatives conjointes annuelles soit convenu à l'avance et contienne un point portant sur les questions requérant un suivi, conformément au communiqué de la cinquième réunion consultative conjointe annuelle qui s'est tenue à New York le 13 juin 2010.

Les deux Conseils ont décidé de tenir leur huitième réunion consultative conjointe annuelle à New York en juin 2014. La date de la réunion sera fixée au cours de consultations entre le Président du Conseil de paix et de sécurité et le Président du Conseil de sécurité.

À la suite de la réunion consultative conjointe, le Conseil de sécurité a également rencontré, à sa demande, M<sup>me</sup> Nkosazana Dlamini-Zuma, Présidente de la Commission de l'Union africaine, pour s'entretenir sur les relations entre la Cour pénale internationale et le continent africain.

Le Conseil a clôturé sa mission en Afrique en s'entretenant avec S. E. M. Hailemariam Dessalegn, Premier Ministre de l'Éthiopie et Président de l'Union africaine. Au cours de cet entretien, les deux parties ont passé en revue les résultats de la mission en Afrique et discuté de la paix et de la sécurité sur le continent.

Monsieur le Président, pour terminer, je voudrais vous remercier de votre leadership et d'avoir organisé cette mission fructueuse en Afrique. Je voudrais également remercier mes collègues, les membres du Conseil de sécurité, d'avoir envoyé des représentants de haut niveau et de leur participation active tout au long de la mission.

**M. DeLaurentis** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Le 7 octobre, l'Ambassadrice Power a eu le privilège de conduire la première visite effectuée

par le Conseil de sécurité au Rwanda depuis 2009. Les membres du Conseil ont commencé cette partie de leur voyage en visitant le centre de démobilisation de Mutobo, où nous avons eu l'occasion d'entendre les témoignages d'anciens combattants des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) qui sont volontairement rentrés au pays et qui, avec le concours de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et du Gouvernement rwandais, essaient de se réintégrer dans la société. Ces individus nous ont parlé des difficultés qu'ils ont connues alors qu'ils étaient en fuite en République démocratique du Congo et des choix difficiles qu'ils ont dû faire qui les ont amenés à quitter le groupe rebelle. Dans de nombreux cas, les FDLR ont menacé d'exercer des représailles contre ces individus et les membres de leurs familles. Nous nous sommes réjouis d'apprendre que la MONUSCO continue de jouer un rôle essentiel, en collaboration avec les autorités rwandaises, afin de veiller à ce que ces anciens combattants puissent reprendre une vie normale.

Le Conseil s'est ensuite rendu à Kigali, où nous avons effectué une visite guidée de l'aile du mémorial du génocide de Gisozi consacrée aux enfants. Même ceux d'entre nous qui avaient déjà visité le monument du Rwanda ont été bouleversés par son effroyable éloquence. Depuis l'inauguration du mémorial en 2004, plus de 100 000 visiteurs ont déjà visité ces expositions. Il s'agit d'un nombre impressionnant, mais qui ne représente qu'une petite fraction des 250 000 personnes dont les corps sont enterrés dans des fosses communes sous les quatre hectares sur lesquels s'étendent les jardins et le terrain du mémorial. Ce mémorial sert de dépôt permanent de photos et de témoignages relatifs au génocide de 1994 et constitue un avertissement permanent pour la communauté mondiale. Cet avertissement a une signification spéciale pour le Conseil, qui a échoué lamentablement, en n'intervenant pas face aux massacres commis il y a 19 ans.

Comme les membres du Conseil le savent, les retombées du génocide continuent de perturber et de faucher des vies. Avant d'arriver à Kigali, nous avons effectué une visite dans un camp de personnes déplacées en dehors de Goma en République démocratique du Congo, où des milliers de familles ont été victimes d'attaques et d'atrocités à répétition. Nous avons été frappés par le contraste entre les conditions à l'intérieur et aux alentours de la ville de Goma et le climat relativement calme et stable qui règne au Rwanda. Lors de nos entretiens avec les autorités rwandaises,

plusieurs d'entre nous ont souligné que le Rwanda avait la possibilité de prendre des mesures qui permettraient de faire en sorte que la paix et la prospérité qu'il connaît s'étendent aux peuples de toute la région des Grands Lacs.

Après notre visite au mémorial de Gisozi, nous avons rencontré les Ministres des affaires étrangères, de la défense et des finances et de hauts fonctionnaires responsables des services de renseignements et de la planification économique, à Kigali. Lors de ces réunions, nous avons discuté d'un large éventail de questions, y compris les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. La Ministre des affaires étrangères, M<sup>me</sup> Mushikiwabo, nous a assuré de la volonté de son gouvernement d'être un partenaire à part entière en vue de l'instauration d'une paix durable. Elle a souligné qu'elle avait été encouragée par les initiatives prises par le Secrétaire général, le Président de la Banque mondiale et les nouveaux dirigeants de la MONUSCO. La Ministre des affaires étrangères nous a également fait part des préoccupations du Rwanda face à la menace de sécurité que les FDLR continuent de représenter et a exprimé le souhait de voir la coopération entre le Conseil de sécurité et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs se renforcer. Nous avons réitéré le message du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Kobler – à savoir que la MONUSCO ne laisserait pas les FDLR faire des ravages dans l'est du Congo, pas plus qu'elle ne le permettrait au Mouvement du 23 (M 23).

Les membres du Conseil ont ensuite eu un dialogue franc de 90 minutes avec le Président Paul Kagame. Le Président a abondé dans le sens de la Ministre des affaires étrangères en attirant l'attention sur les activités dangereuses des FDLR. Les membres du Conseil ont de nouveau attiré l'attention sur le mandat clair confié à la MONUSCO de neutraliser tous les groupes armés illégitimes et ont exprimé leur détermination à veiller à ce que cet aspect du mandat de la Mission des Nations Unies soit exécuté. Les membres du Conseil ont évoqué la menace que représente le M23, en plus de celle que représentent les FDLR, et ont souligné que tous les groupes armés devaient être neutralisés, pour que l'Accord-cadre puisse aboutir aux résultats escomptés.

Sur la base de cet argument, nous avons insisté sur le fait qu'il était impératif que tous les pays, y compris le Rwanda, ne tolèrent ni n'appuient aucune milice ni aucune force armée, et nous avons prié le Président Kagame d'user de l'influence de son pays auprès du M23 pour promouvoir la paix et apporter sa contribution pour que les pourparlers de Kampala aboutissent.

Le Président a promis que le Rwanda serait un véritable partenaire dans le processus de paix, mais s'est dit préoccupé par la façon dont les événements dans la région avaient été décrits, se demandant si les causes du conflit actuel avaient été bien comprises. En outre, il a invité le Conseil et la communauté internationale à apporter leur appui en vue de la mise en place des mécanismes judiciaires et de responsabilisation adéquats en République démocratique du Congo.

Dans l'ensemble, nous estimons que nos échanges de vues avec les représentants du Gouvernement rwandais ont été très substantiels et constructifs, et nous espérons que ce dialogue donnera une impulsion aux efforts déployés en vue d'instaurer la paix dans la région.

Pour terminer, je voudrais remercier le Coordonnateur résident des Nations Unies au Rwanda, Lamin Manneh, et d'autres membres du personnel des Nations Unies, notamment Neneh Bah, James Sutterlin et Davey McNab, de leurs contributions qui ont permis de faire de cette partie de notre voyage un succès. Je tiens également à exprimer ma gratitude à nos hôtes du Gouvernement rwandais pour leur hospitalité et les échanges de vues francs que nous avons eus.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au nom du Conseil, je tiens à remercier tous les membres du Conseil de sécurité et du Secrétariat qui ont participé à la mission pour la manière dont ils se sont acquittés de leurs importantes responsabilités au nom du Conseil.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 10 h 25.*